



## **Bulletin d'information Trimestrielle**

*Premier Trimestre 2015*

### **Mot de bienvenue**

Le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2015 a été marqué par :

- la poursuite des prospections phytosanitaires,
- la lutte contre les nuisibles des cultures maraîchères, fruitières et de décrue.

La situation phytosanitaire est restée relativement calme au cours de la période malgré quelques infestations localisées de sauteriaux, de chenilles, de coléoptères, d'autres insectes nuisibles et d'oiseaux granivores. Ces infestations ont été promptement gérées par les producteurs avec l'assistance des agents d'appui conseil pour minimiser les dégâts.

Une partie de ce bulletin est consacrée à la formation diplômante des agents dans les domaines:

- protection des végétaux ;
- gestion logistique et transport ;
- gestion des ressources humaines ;
- secrétariat de direction et comptabilité.

Les autres faits saillants de ce bulletin concernent la diffusion de l'information phytosanitaire, la synthèse des travaux de la 11<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'OPV, les distinctions reçues par certains de nos cadres et les réunions à l'extérieur auxquelles l'OPV a pris part.

Bonne lecture

La Rédaction

## Suivi phytosanitaire de la campagne agricole

La situation phytosanitaire du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2015 a été caractérisée par des infestations localisées de sauteriaux, de chenilles, de coléoptères, de pucerons, de rongeurs nuisibles et de termites sur les cultures maraîchères et de décrue. D'autres insectes nuisibles (acariens, punaises, thrips, mouches blanches) et des cas de maladies virales, fongiques et bactériennes ont également été observés sur les cultures maraîchères.

Par ailleurs, des mouvements d'oiseaux granivores ont été observés respectivement sur les cultures de décrue (sorgho, maïs au stade épiaison-maturité) et dans les zones rizicoles des Régions de Kayes, Ségou et de Mopti.

Au total, **2072 ha** ont été prospectés sur lesquels **337 ha** infestés ont été traités. Les méthodes alternatives de protection des cultures ont été appliquées pour gérer le cas des oiseaux granivores. L'appui conseil apporté par l'encadrement technique aux producteurs a permis une meilleure protection des cultures.

La situation des principaux nuisibles révélée par les prospections se présente comme suit :

### ✓ Les sauteriaux

Les espèces de sauteriaux (*Ailopus simulatrix*, *Chrotogonus senegalensis*, *Acrida bicolor*, *Pyrgomorpha vigneaudii*, *Prygomorpha cognata*, *Zonocerus variegatus* et *Diaboloocatantops axillaris*) ont été observées par endroits sur le blé, le riz, les cultures de décrue et maraîchères dans les Régions de Kayes (Kayes et Yélimané), de Tombouctou (Diré, Niafunké, Gourma Rharous, Tombouctou, Goundam) et de Gao (Ansongo). Les densités variaient entre 1 et 3 individus /m<sup>2</sup> par endroits aux alentours des champs, dans les clôtures et à l'intérieur des jardins maraîchers. Au total, **192 ha** ont été prospectés sur lesquels **28 ha** infestés ont été traités par l'application de méthodes alternatives de lutte, avec du Dursban 480 CE et du Décis CE.



*Ailopus thalassinus*



*Zonocerus variegatus*

### ✓ Les chenilles défoliatrices

Des attaques de chenilles (*Plutella Xylostella*, *Héliothis armigera*, *Spodoptera sp*, *Selepa docilis*) avec des dégâts légers ont été observées sur des cultures maraîchères dans les périmètres hydro-agricoles des Régions de Kayes (Kayes et Yélimané), de Koulikoro (Koulikoro, Kati, Bamanba), de Sikasso (Sikasso, Kolondiéba, Yanfolila, Bougouni), de Ségou (Ségou, San), de Mopti (Bandiagara), de Tombouctou (Tombouctou, Niafunké, Goundam, Diré) et de Gao (Gao, Ansongo, Bourem).



Larve de *Spodoptera exigua*

Les densités ont varié de 1 à 10 ind/m<sup>2</sup> par endroits. Au total, **668 ha** ont été prospectés sur lesquels **133 ha** infestés ont été traités avec de l'eau savonneuse mélangée à du pétrole, du Dursban 480CE, du Pchlorex 480 CE, du Lambda Super 2,5%, du K-Optimal 12% CE et Décis 25% CE.



Adulte de *Plutella xylostella*

#### ✓ Les coléoptères

Des attaques localisées de coléoptères (*Nisotra sp*, Cétoines, *Cylas puncticollis* et *Mylabris sp*) à des densités de 1 à 3 ind/plant ont été observées sur la pomme de terre dans la Région de Koulikoro à Kati Sananfara, sur des cultures maraîchères (tomate, poivron, gombo, piment) dans la Région de Sikasso à Kadiolo et à Yanfolila, sur le jujubier greffé dans la Région de Gao à Ansongo.



*Mylabris sp* sur fleurs

Au total, **18 ha** ont été prospectés sur lesquels **7 ha** infestés ont été traités avec du Dursban 480 CE, du Lambda Super 2,5% et du K-optimal CE.

#### ✓ Les termites

La présence de termites blanches causant des dégâts légers sur les racines et les troncs d'arbres a été observée dans les vergers à Kayes et à Kénieba. La densité a varié de 2 à 3 termitières /ha. Ils ont également été observés sur les cultures maraîchères dans les Régions de Koulikoro (Kayo), de Tombouctou (Bambara Maoudé) et de Gao (Djidara, Tonditihio, Djéfilani).



Termites blanches

Au total, **37 ha** ont été prospectés sur lesquels **8 ha** infestés ont été traités avec du Lambda Super 2,5% et du Dursban 480 CE.

#### ✓ Les pucerons

Des dégâts de ce nuisible ont été observés sur des cultures maraîchères (chou, tomate gombo, courgettes, aubergine, poivron vert) dans les Régions de Kayes (Kayes), de Koulikoro (Kati, Doïla, Bamanba), de Sikasso (Sikasso, Kolondièba, Yanfolila et Bougouni), de Mopti (Bandiagara), de Tombouctou (Tombouctou) et de Gao (Gao, Ansongo).



*Aphis gossypii* sur la courge

Au total, **169 ha** ont été prospectés sur lesquels **93 ha** infestés ont été traités avec l'extrait de neem, de l'eau savonneuse mélangée à du pétrole et du Dursban 240 CE.

#### ✓ Les mouches blanches

Des infestations localisées de mouches blanches (*Bemisia tabaci*) ont été observées sur les cultures maraîchères et le jujubier greffé avec des dégâts sur les feuilles et les fruits dans les Régions de Koulikoro



Mouche blanche

(Dioïla et Kati) de Sikasso (Koutiala, Kolondiéba et Yanfolila), de Gao (Gao et Ansongo). Au total, **124 ha** ont été prospectés sur lesquels **17 ha** estimés infestés, ont été traités avec de l'eau savonneuse mélangée à du pétrole, du Décis CE et de Lamda super.

#### ✓ Les autres insectes nuisibles

Des attaques de Thrips (*Thrips tabaci*) et d'acariens ont été observées sur l'oignon dans les Régions de Koulikoro (Kati), de Sikasso (Sikasso) et de Gao (Ansongo).

Les prospections ont porté sur **20 ha** sur lesquels **6 ha** estimés infestés, ont été traités avec du Dursban 480 CE et de Décis CE.

#### ✓ Les oiseaux granivores

Des mouvements d'oiseaux granivores (*Quelea quelea* et *Passer luteus*) ont été observés dans les zones rizicoles des Régions de Kayes (Kayes et Yélimané), de Ségou (Office du Niger) et de Mopti (Périmètres irrigués villageois) Les densités ont été de l'ordre de 10 000 à 50 000 ind/ha.

Au total, **472 ha** ont été prospectés sur lesquels **40 ha** occupés mais instables dont les populations ont fait l'objet de gardiennage et de protection par les voiles moustiquaires des parcelles de cultures à travers les périmètres.



*Quelea quelea*

#### ✓ Les rongeurs nuisibles

La présence des rongeurs (*Arvicanthus niloticus* et *Mastomys sp*) est observée au niveau des cultures maraîchères dans les Régions de Kayes (Kayes et Yélimané) et de Gao (Tobon). Les densités ont été de 2 à 5 individus au 100 mètres linéaires par endroits. De légers dégâts ont été occasionnés sur les cultures maraîchères et dans les périmètres hydro agricoles.

Au total, **371 ha** ont été prospectés sur lesquels **42 ha** infestés ont été traités avec des appâts au Brodifacoum et l'application de méthodes alternatives de lutte (piégeage, battues physiques et excavation).



Rat du Nil (*Arvicanthus niloticus*)

#### ✓ Les maladies

La pourriture des tubercules et la virose ont été observées sur la pomme terre et sur la tomate dans les Régions de Koulikoro et de Sikasso.

Au total, **6 ha** ont été prospectés sur lesquels 1 ha infesté.



Pourriture humide de pommes de terre

## Formation des agents

Au cours du premier trimestre, des agents de l'OPV ont poursuivi leur formation en protection des végétaux, en gestion logistique et transport, en gestion des ressources humaines, en secrétariat de direction et de la comptabilité dans divers établissements :

- Centre Régional AGHRYMET de Niamey, deux (02) agents pour suivre un Mastère en protection durable des cultures et de l'environnement à partir du mois de mars 2015;
- IPR/IFRA de Katibougou, un (01) agent inscrit en Octobre 2014 pour le Mastère en Vulgarisation Agricole poursuit sa formation ;
- TECHNOLAB ISTA, deux (02) agents poursuivent une formation, un (01) en Licence en Gestion Logistique et Transport et un (01) en Diplôme Universitaire en Technologie (DUT) de Gestion des Ressources Humaines;
- Centre d'Apprentissage Agricole (CAA) de M'Pessoba, un (01) agent poursuit une formation en Brevet de Technicien Agricole (BTA);
- Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE), trois (03) agents poursuivent des études en BT2, (02) en secrétariat de direction et (01) en comptabilité ;
- Université de Ségou, deux (02) agents poursuivent à partir du mois d'octobre 2014 une formation en Vulgarisation Agricole.

## Tenue de la 11<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration de l'OPV

L'an deux mil quinze et le quinze janvier, l'Office de Protection des Végétaux a tenu dans sa salle de conférence la 11<sup>ème</sup> session ordinaire de son Conseil d'Administration. La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence de Monsieur Daniel Siméon KELEMA, Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural représentant le Ministre du Développement Rural. Les travaux ont été dirigés par Monsieur Seydou COULIBALY, Conseiller Technique au Ministère du Développement Rural.

Au cours desdits travaux, les administrateurs ont discuté, amendé et adopté les documents présentés. Il s'agissait:

- du procès-verbal de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration;
- l'état d'exécution des recommandations de la 10<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration;
- le bilan d'activités 2014/2015 et du point d'exécution budgétaire 2014 de 606 482 000 F CFA;
- le programme d'activités 2015/2016 et du projet de budget 2015 évalué à 975 156 000 F CFA;
- le projet de textes portant organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office de Protection des Végétaux;
- la proposition de mise en réforme de véhicules et de matériels.

Par ailleurs, les administrateurs ont écouté avec attention la communication du Représentant du Personnel dont les doléances seront analysées avec la plus grande attention par la Direction de l'OPV et aussi ont débattu des questions diverses. Ils ont aussi formulé des recommandations en

vue d'améliorer les performances de l'office. Ces recommandations portent notamment sur la tenue de deux Sessions semestrielles par an, la soumission aux membres du CA des budgets rectifiés, la reconduction de certaines anciennes tâches avec pour certaines leur reformulation. Par ailleurs, les administrateurs ont convenu de revoir les textes fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'OPV à travers une consultation à domicile.

## Diffusion de l'information phytosanitaire

Les bulletins phytosanitaires mensuels produits par les Services Régionaux de Protection des Végétaux ont été ventilés aux autorités locales, aux partenaires et diffusés à travers les radios de proximité dans les Régions afin de sensibiliser les producteurs sur la gestion des nuisibles des cultures et des denrées stockées.

Au niveau National, des articles de presse relatifs au rapport bilan 2014/2015 et au programme d'activités 2015/2016 adoptés par la 11<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil d'Administration ont été publiés dans des journaux de la place (Les Echos, L'Indépendant, L'Essor, Mali Sadio), diffusés à la télévision nationale et sur le site web du Ministère du Développement Rural: [www.developpementrural.gouv.ml](http://www.developpementrural.gouv.ml).

Aussi, une note de presse intitulée "Lutte contre les nuisibles de cultures : La stratégie payante de l'OPV" a été publiée dans L'Essor n°17863 du 10 février 2015.

## Autres informations

### ✓ Distinctions honorifiques de cadres de l'OPV

Par Décret n°2015-0011 du 15 janvier 2015 du Président de la République deux de nos collègues ont été nommés Chevalier de l'Ordre National du Mali. Il s'agit de Mr Biramou SISSOKO, Directeur Général de l'OPV et Mr Lassana Sylvestre DIARRA, Chef de la Division Surveillance, Alerte et Intervention.



Biramou SISSOKO  
DG/OPV



Lassana Sylvestre DIARRA  
Chef DSAI

### ✓ Participation à la 10<sup>ème</sup> Session de la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP)

L'Article XII du nouveau texte révisé de la CIPV, approuvé en 1997 stipule que la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) est administrée par la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP), qui en joue le rôle d'organe directeur. Statutairement cette Commission tient sa session statutaire une fois par an, généralement en mars ou avril, au siège de la FAO à Rome.



Courant décembre 2014, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a adressé une lettre invitant les Parties contractantes à prendre part à la dixième session de la Commission des Mesures Phytosanitaires devant se tenir au Siège de la FAO, à Rome, du 16 au 20 mars 2015.

L'Office de Protection des Végétaux (OPV), Point de Contact Officiel de la CIPV a représenté le Mali à cette session à travers son Directeur Général M. Biramou SISSOKO dont la prise en charge totale a été assurée par la FAO.

Suivant ordre de mission n°0697/SGG-RM du 04/03/2015, la mission s'est rendue à Rome le 14 mars 2015 pour prendre part à la session de formation préalable organisée le 15 mars 2015 et, à partir du 16 à la dixième session de la Commission des Mesures Phytosanitaires.

Les principales recommandations formulées à l'endroit des Parties Contractantes dont le Mali ont été:

- la poursuite de la mise en place d'une organisation nationale officielle de la protection des végétaux conforme aux dispositions de la CIPV;
- la préparation des consultations nationales sur les projets de normes qui seront soumis à l'approbation des Parties Contractantes au cours de l'année;
- la poursuite du concours des Parties Contractantes au processus d'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15, y compris le renouvellement des enregistrements dont l'échéance est proche,
- la poursuite de la mise en ligne des commentaires sur les projets de normes, notamment les préoccupations techniques sur le projet de NIMP sur la détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des fruits, les observations concernant le rapport d'évaluation avant le 15 mai 2015, les observations sur l'examen des procédures d'établissement des normes,
- l'information des représentants permanents des Parties Contractantes auprès de la FAO ainsi que d'autres autorités pertinentes chargées des relations avec les organismes des Nations Unies en vue de leur appui en faveur de l'année internationale de santé des végétaux en 2020,
- la prise de contact avec d'autres parties contractantes et le Secrétariat de la CIPV en vue d'explorer des possibilités d'appui en matière de renforcement des capacités;
- la recherche de financement pour la prise en charge d'un second délégué aux sessions de la CMP.

✓ **Participation à la réunion conjointe du Comité Régional des Pesticides de l'UEMOA et du Sous-Comité de Sécurité Sanitaire des Végétaux**

Suivant ordres de mission N°0795/SGG-RM du 10 mars 2015 et N°803/SGG-RM du 10 mars 2015, Mr. Halidou MOHOMODOU, Chef Bureau Documentation, Information et Communication à l'Office de Protection des Végétaux et Mr. Mody Baber, Chef de la Section Contrôle de Qualité et Suivi des Professionnels du Secteur à la Direction Nationale de l'Agriculture ont participé à Ouagadougou à la réunion conjointe du Comité Régional des

Pesticides de l'Union (CRPU) et du Sous-Comité de Sécurité Sanitaire des Végétaux s'est tenue, à l'Hôtel Palm Beach de Ouagadougou, du 16 au 19 mars 2015.

La rencontre avait pour objectifs : (i) de faire le point de la mise en œuvre dans les Etats membres, des règlements communautaires relatifs à la gestion des pesticides et à la sécurité sanitaire des végétaux ; (ii) d'analyser la situation phytosanitaire dans les Etats membres ; (iii) de faire des propositions pour une meilleure prise en charge de la gestion des pesticides et des questions phytosanitaires dans les Etats membres.

Ont pris part à cette réunion, les Directeurs des Services en charge de la Protection des Végétaux et de la gestion des pesticides des huit (08) Etats membres de l'UEMOA, ou leurs représentants, les représentants des Ministères en charge de l'environnement et de la santé du Burkina Faso, les représentants du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel (CILSS), à travers l'Institut du Sahel et le Centre Régional AGRHYMET, ainsi que les Cadres de la Commission de l'UEMOA.

La réunion s'est bien déroulée et a permis de faire l'état de la mise en œuvre du Règlement N°04/2009/CM/UEMOA, le point de la gestion des pesticides et la situation phytosanitaire de la campagne écoulée dans les Etats membres.

Des propositions pertinentes ont été faites pour l'opérationnalisation du CRPU en tenant compte des perspectives de la mise en place du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP) à l'échelle de l'espace CEDEAO et sur l'approche institutionnelle optimale régionale pour la prise en charge des questions relatives à la gestion des pesticides et à la sécurité sanitaire des végétaux dans l'espace UEMOA.

## Perspectives

Les activités du deuxième trimestre seront consacrées à :

- la poursuite :
  - des activités de prospections phytosanitaires et de lutte contre les nuisibles des cultures, des pâturages et des récoltes ;
  - des appuis conseils au niveau des producteurs pour leur permettre de mieux protéger leurs cultures;
  - de la formation et du recyclage des Brigades Villageoises d'intervention phytosanitaire;
- la formation des agents d'appui conseil, du personnel de l'administration et des élus locaux.
- la première mission de supervision et de Suivi Evaluation.